



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council No. 140/06

24 mai 2006
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-quinzième session
22 – 25 mai 2006
Londres, Angleterre

**Récapitulatif préliminaire des propositions
des Membres concernant l'avenir de
l'Accord de 2001**

Contexte

1. Le présent document contient un récapitulatif préliminaire des propositions des Membres concernant l'avenir de l'Accord de 2001. Il donne un résumé des positions que les Membres ont exposées plus en détail dans les documents qu'ils ont soumis individuellement. Le récapitulatif est présenté par questions ou thèmes principaux, avec l'article ou les articles pertinent(s). Les propositions des Membres sont données à l'intérieur de chaque section.
2. Afin de faciliter l'analyse du document, le type d'action éventuellement requis pour chaque proposition est indiqué selon un code.
3. Légende du code employé :
 - A** Aucun changement nécessaire. Des résultats devraient être obtenus par décision, résolution ou plans d'action.
 - B** Il pourrait être nécessaire de modifier l'article. Des résultats pourront être obtenus en développant l'article pertinent.
 - C** Question non couverte par les articles en vigueur – un nouvel article semble nécessaire.
 - D** Des changements aux articles sont nécessaires.
 - F** Incidences financières.
4. Au fur et à mesure que des nouvelles propositions seront reçues, ce document sera mis à jour.

**RÉCAPITULATIF PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS DES MEMBRES
CONCERNANT L'AVENIR DE L'ACCORD DE 2001**

Questions principales

<p>1. Objectifs/ mission</p> <p>Article premier</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Brésil : Les objectifs de l'Accord couvrent de façon satisfaisante les domaines appelant des mesures de la part de l'OIC. A</p> <p>CE : Dans sa structure, l'Accord en vigueur donne pleinement satisfaction aux Membres de l'UE et ne nécessite pas de modifications structurelles. La CE est satisfaite du fonctionnement de l'Accord de 2001. A</p> <p>Mexique : Nécessité d'examiner la signification de l'OIC/nécessité de redéfinir la mission et la stratégie. B</p> <p>Papouasie-Nouvelle-Guinée : Nécessité d'examiner la signification de l'OIC. B</p> <p>États-Unis d'Amérique : Proposition d'un examen approfondi des objectifs et de modifications, par exemple du rôle de l'OIC dans la promotion de la notion contemporaine de durabilité, y compris la durabilité écologique. C</p> <p>Les objectifs révisés doivent canaliser les efforts de l'OIC et donner une vision convaincante de sa raison d'être. Modifications assez importantes pour nécessiter plus que des amendements à l'Accord existant. D, C</p>
<p>2. Marché du café/Prix rémunérateurs</p> <p>Articles 29, 33</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Angola : Nécessité de chercher à améliorer les recettes et à soulager la pauvreté qui affecte la plupart des PMA. Nécessité d'un équilibre dans le commerce mondial et des marchés intérieurs. A</p> <p>Brésil : Plus grande coordination des règles et activités concernant les obstacles d'ordre sanitaire et non sanitaire et les obstacles tarifaires. A</p> <p>Meilleure couverture de l'orientation des marchés (marchés à créneaux, cafés de spécialité, durabilité). A</p> <p>Plus grande attention aux besoins des pays Membres (renforcement des moyens, mécanisme de contrôle des approvisionnements). B, F</p> <p>Incitations à la valorisation des exportations par les pays producteurs. B</p> <p>L'OIC devrait être l'organe chargé de négocier les intérêts des Membres avec les organisations comme l'OMC, dans l'objectif de mettre en place un marché équilibré et équitable. A</p> <p>Côte d'Ivoire : Inclure les moyens de faire face à la volatilité des prix. B</p> <p>États-Unis d'Amérique : Nouvelles dispositions définissant le rôle de l'OIC pour faciliter l'accès au crédit financier et fournir des informations sur les outils de gestion des risques convenant aux besoins des petits producteurs. C, F</p>
<p>3. Information/ recherche</p> <p>Articles 29, 31, 34</p>	<p>États-Unis d'Amérique : Nouveaux moyens de diffusion de l'information, par exemple outils internet et développement du rôle de l'OIC comme observatoire du café. A, F</p>

<p>4. Statistiques</p> <p>Par. 4 et 5 de l'Article premier, Articles 29 et 30</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Brésil : Insistance insuffisante sur la nécessité de transparence. Insuffisance des données statistiques qui doivent être améliorées. A, F</p> <p>Colombie : Étoffer les statistiques au moyen, soit du Comité des statistiques soit de l'unité des statistiques. A, F</p> <p>Japon : Il est souhaitable que l'OIC approfondisse l'analyse des données statistiques et prévoie l'offre et la demande mondiales de café. A</p> <p>États-Unis d'Amérique : Souligner l'obligation pour les Membres de fournir des informations en temps opportun, intensifier l'assistance technique dispensée aux Membres pour accroître leur capacité à satisfaire ces obligations. A, F</p> <p>Renforcer les travaux sur les statistiques, mettre l'accent sur le recueil et la diffusion d'information sur les conditions du marché, les changements structurels du secteur du café et les nouvelles tendances par exemple, valorisation, marchés à créneaux. A, F</p>
<p>5. Projets</p> <p>Article premier, Article 16</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Brésil : Intensifier les contacts avec d'autres sources de financement de projets. Renforcer les relations avec des institutions comme la FAO et l'OMC afin d'éviter toute répétition inutile d'activités et de garantir des bénéfices plus importants en cas de financement de projets. A, F</p> <p>Colombie : Envisager des sources supplémentaires de financement des projets. A, F</p> <p>Indonésie : Revoir projets – le projet devrait assumer tous ses coûts de façon à réduire les coûts de préparation des projets prévus dans le budget. A</p> <p>États-Unis d'Amérique : Nouveau chapitre sur les activités de projets comportant des dispositions soulignant l'importance des projets, établissant un lien entre les projets approuvés et les priorités du Conseil et comportant un mécanisme d'examen, d'approbation, de suivi et d'évaluation des projets. Définition précise du mandat et du cadre institutionnel de l'examen technique et des orientations, de l'approbation, etc. des projets. C</p>
<p>6. Promotion/ consommation</p> <p>Articles 33, 34</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Angola : Il est nécessaire que les marchés intérieurs conservent tous les excédents de production non requis. A</p> <p>Brésil : S'agissant de l'accroissement de la consommation au niveau mondial et eu égard aux nouvelles demandes de café des marchés émergents à croissance très rapide, l'OIC devrait redoubler d'efforts sur ces marchés pour assurer la durabilité de cette croissance. A, F</p> <p>Les nouvelles possibilités uniques d'augmentation de la consommation dans les marchés traditionnels dues aux mouvements récents visant à restreindre la consommation de sodas, imposent à l'OIC de jouer le rôle d'instigateur et de catalyseur de programmes d'augmentation de la consommation dans les marchés traditionnels et les marchés émergents. L'OIC doit actualiser son rôle et être l'agence d'exécution de projets d'activités de promotion. A, F</p> <p>Entreprendre une étude de viabilité sur la création d'une taxe qui serait prélevée sur la commercialisation du café au bénéfice d'un fonds du type "American Checkoff", à l'appui de la promotion et du renforcement des moyens des pays Membres. A, F</p> <p>Colombie : Intensifier la promotion (le manque de ressources est un problème). A, F</p>

<p>7. Santé</p> <p>Article 34</p>	<p><i>Membres :</i> Brésil : Dans les pays consommateurs et producteurs, encourager les activités présentant le café comme un produit naturel (pas d'additifs chimiques). Programmes liés au café et la santé, eu égard à leur impact sur la consommation. A, F Japon : Utiliser de façon judicieuse les résultats de la recherche sur le café et la santé ; cet élément devrait être inclus dans les objectifs. D</p>
<p>8. Qualité</p> <p>Article premier</p>	<p><i>Membres :</i> CE : La qualité doit demeurer une priorité essentielle. A Président du Comité de promotion : La qualité est un facteur essentiel à l'accroissement de la consommation – la satisfaction du consommateur est un outil précieux : lier l'objectif de qualité et la satisfaction du consommateur : promouvoir la qualité et la satisfaction du consommateur. D Japon : S'associe à la proposition d'inclure la satisfaction du consommateur comme nouvel objectif. D La qualité et la sécurité sont très importantes : deux nouveaux objectifs proposés : fournir un cadre pour des consultations sur les questions ayant trait au café en vue d'étudier et de prévenir les problèmes de sécurité comme les résidus de pesticides, les moisissures toxiques, etc. ET assurer la sécurité alimentaire du café. D</p>
<p>9. Secteur privé</p> <p>Article 22</p>	<p><i>Membres :</i> Angola : Nécessité d'un secteur privé puissant ayant accès aux dernières informations sur le commerce du café et le savoir-faire en matière de gestion des risques. A Brésil : Les travaux du CCSP sont satisfaisants ; on pourrait élargir son cadre d'activité en invitant d'autres organes du secteur privé à y participer. A, B États-Unis d'Amérique : Renforcer le CCSP pour qu'il soit plus représentatif de tous les intérêts du secteur privé, par exemple en prévoyant la désignation de plusieurs sièges pour des représentants des petits producteurs et la mise en place d'un mécanisme de financement permettant d'assurer leur présence aux réunions. D, F</p>
<p>10. Durabilité</p> <p>Articles 39, 40</p>	<p><i>Membres :</i> Brésil : Intensifier la coordination en matière d'activités et de règles concernant la durabilité. A Mettre l'accent sur une caféiculture sans ombrage et sur les instruments de piégeage du carbone. Soutien d'institutions de certification dans les pays producteurs. B, F Norvège : Intensifier les références à l'environnement, à la durabilité et aux conventions de l'OIT. D</p>
<p>11. Structure/ Dispositions institutionnelles et juridiques</p> <p>Chapitres IV – VIII, X, XIV</p>	<p><i>Membres :</i> Angola : Inclure des groupes régionaux/continentaux dans les organes de l'OIC (par exemple OIAC). B Brésil : Préserver les catégories "importateur" et "exportateur" et éviter toute répétition des travaux dans les procédures de prises de décision. Simplifier les structures en s'axant sur les résultats. Élargir les sources de financement de l'OIC en offrant des services-conseils en matière de commercialisation et de bonnes pratiques agricoles, et en vendant des informations statistiques. A, F CE : Maintenir les groupes "producteurs" et "consommateurs". A Japon : Examen attentif de la question des Organisations d'intégration économique régionale – celles-ci ne doivent pas bénéficier d'une représentation et de droits de vote doubles du fait de la présence de leurs pays membres. En outre, des questions comme la répartition des voix doivent être examinées soigneusement en termes d'équité de la représentation et de la prise de décision. B</p>

	<p>Norvège : Maintenir les groupes "producteurs" et "consommateurs" (dans l'Accord et dans les procédures de vote). A</p> <p>États-Unis d'Amérique : Intensifier la coopération entre toutes les délégations, sans considération de la catégorie ("exportateur" ou "importateur") ou des désignations géographiques. B</p> <p>Nouvel article sur les conditions d'admission en tant que partie à l'accord (éviter la situation actuelle qui permet à des pays qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord d'exercer des droits de participation/préciser si les États Membres de la CE continueront de participer individuellement à l'Accord eu égard à la répartition actuelle des compétences au sein de la CE. C</p> <p>Indonésie : Proposition de réexamen du vote – Est-il nécessaire et les contributions doivent-elles y être liées ? B</p>
<p>12. Questions organisationnelles</p> <p>Articles 2, 4-6, 7, 11-15, 17-22</p> <p>Articles 14 et 15</p>	<p><i>Membres :</i></p> <p>Brésil : Pour alléger l'ordre du jour du Conseil, on pourrait faire une plus grande utilisation du Comité exécutif. Le processus de prise de décision est répétitif. Simplifier la structure organisationnelle pour que les réunions soient plus productives. Trouver une solution pragmatique pour prendre des décisions sans faire examiner les mêmes questions par des comités différents. Tenir des réunions moins fréquemment en augmentant les échanges virtuels au moyen de comités spécialisés. Deux sessions par an suffiraient aux besoins du Conseil. A, F</p> <p>Part excessive des coûts administratifs – location, personnel, etc. Le Secrétariat pourrait fonctionner avec moins de fonctionnaires en faisant une utilisation plus grande des moyens de communication électronique. Réduire les coûts/trouver des ressources supplémentaires. A, F</p> <p>Définir les engagements au moyen de résultats, par exemple paramètres de dépenses et de gestion en pourcentage du budget total. A</p> <p>Indonésie : Supprimer toute répétition des travaux entre le Comité exécutif et le Conseil – le Conseil pourrait se réunir et nommer un organe chargé d'exécuter ses décisions. Les petits producteurs ne peuvent pas participer au Comité exécutif mais sont importants pour l'Organisation et leur participation devrait être encouragée. A, F</p> <p>Revoir la nécessité de travailler dans quatre langues car on pourrait faire des économies et tous les pays ne bénéficient pas de l'interprétation et de la traduction. D, F</p> <p>États-Unis d'Amérique : Changements nécessaires dans les définitions des Membres (Articles 2, 4-6), la répartition des voix et les procédures de vote (Articles 13 et 14) et la structure de l'OIC y compris les organes subsidiaires (Articles 7 et 17-22). La structure devrait également tenir compte de la contribution de l'ensemble des parties prenantes (ONG, société civile). Changements au processus de prise de décision du Conseil (Articles 14 et 15). Les décisions du Conseil devraient être basées sur le consensus et faire l'objet d'un vote seulement dans des circonstances exceptionnelles. D</p> <p>Réduire le nombre de vice-présidents du Conseil (Article 11), réduire le nombre (et la fréquence) des sessions ordinaires du Conseil (Article 12), réexaminer le rôle et l'utilité du Comité exécutif (Articles 17 – 20), introduire une marge de manœuvre dans le nombre et les objectifs des organes subsidiaires (Articles 7, 21 et 22). D</p>

<p>13. Procédures</p> <p>Articles 52 et 53</p>	<p>Brésil : L'Accord de 2001 est assez complet pour être prorogé sans modification. Le Conseil a le pouvoir d'introduire des changements par amendements. Des résolutions sur les questions ne faisant pas polémique pourraient être adoptées conformément aux dispositions de l'Article 53. A</p> <p>Côte d'Ivoire : La renégociation prend beaucoup de temps – il est préférable de procéder par amendements. A, F</p> <p>CE : Des changements structurels ne sont pas nécessaires (la renégociation prend du temps et paralyse l'Organisation). A</p> <p>Norvège : En faveur d'une prorogation (la renégociation prend du temps). A</p> <p>Angola : Amendements et résolutions sont justifiés. A</p> <p>Japon : Envisager une prorogation à titre de mesure transitoire pour assurer la continuité entre l'Accord en vigueur et un nouvel accord. A, F</p> <p>Kenya : Préconise de proroger l'Accord en y apportant les modifications et amendements pertinents conformément aux Articles 52 et 53, pour les six prochaines années. A</p> <p>Mexique : Créer un groupe de travail de 5-6 producteurs et 5-6 consommateurs pour fixer, entre maintenant et septembre, un ordre du jour des travaux futurs. A, F</p> <p>Papouasie-Nouvelle-Guinée : En faveur de discussions au sein du Conseil plutôt que dans le cadre d'un groupe de travail. A</p>
---	---